

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	21 Octobre 2020 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DAO/CB/MCA-M/EW-34-H/Compact
LIEU	Par Webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	La réalisation des travaux de construction et extension des centres de formation professionnelle : Lot 15 : Création d'un nouveau centre de formation professionnelle du BTP à Fès – CFP 07.

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **21 Octobre 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du dossier d'appel d'offres n° **DAO/CB/MCA-M/EW-34-H/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Monsieur Mohamed EL MOUMANE, Responsable « Passation des marchés » à l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance en demandant tout d'abord aux participants de donner leur nom et le nom de la société qu'ils représentent, par la suite elle a donné une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à M. Aziz ELOUALIDI, Manager Infrastructures à l'Agence MCA-M pour présenter le volet technique.

Ce dernier a présenté un aperçu sur le compact II (Objectif, intervenants et données générales) avant d'exposer en détail le volet technique, le contexte de la mission, la situation géographique et plans du projet, tels que présentés au niveau des spécifications techniques relatives au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné.

Par la suite, il a présenté les aspects relatifs à « l'Environnement, la Santé et la Sécurité », que les Soumissionnaires doivent prendre en considération lors de la réalisation des travaux en les invitant à présenter dans leur offre la méthodologie et le plan d'action traitant les aspects précités et les actions à entreprendre pour faire face à la pandémie du COVID 19, en s'inspirant des documents joints au Dossier d'Appel d'Offres (PGES, PSST et COVID 19), tout en précisant que l'entreprise doit impérativement proposer un responsable environnement, santé et sécurité qui sera l'interface au moment des visites de contrôle de MCA-M ou MCC au chantier.

Il a également invité les soumissionnaires à chiffrer les actions proposées dans le cadre du respect des directives de MCC relatifs aux aspects de « l'Environnement, la Santé et la Sécurité » au niveau de leur offre financière tel que précisé dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Par la suite, Monsieur Abdellah ADLAOUI Manager GIS de l'Agence MCA-Morocco, a présenté les exigences de MCC et de MCA dans les domaines suivants :

- Développement socio-économique local ;
- Non-discrimination et égalité des chances
- Interdiction du harcèlement sexuel
- Lutte contre la traite des personnes

Il a aussi tenu à préciser que l'entreprise doit impérativement proposer un responsable Genre et Inclusion Sociale qui sera l'interface au moment des visites de contrôle de MCA-M ou MCC au chantier, en invitant les entreprises à présenter dans leur offre la méthodologie et le plan d'action traitant les aspects GIS en s'inspirant des documents (Rapport d'analyse des risques en matière de traite des personnes, plan, check liste GIS en matière de suivi des travaux de constructions et CPTG) joint au dossier d'appel d'offres en incluant les frais relatifs aux aspects GIS au niveau du prix spécifique dans le bordereau des prix.

Monsieur Youness MTALSI, Procurement Spécialiste du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco (Cardno) a pris la parole pour présenter le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC en rappelant :

- Les principes de passation de marchés de MCC ;
- Le rôle des différents acteurs dans le processus de passation des marchés (MCC, MCA-Morocco/DPM et le Procurement Agent) ;
- Directives particulières à MCC
- Les particularités de l'appel d'offres (bonus ...)
- Présentation de l'architecture du dossier d'appel d'offres ;
- Un rappel des dates repères
- Les dispositions à prendre pour la préparation des offres (pièces à fournir) ;
- Les étapes du processus d'examen des offres, critères d'évaluation et qualification ;
- Quelques dispositions contractuelles notamment le délai de réalisation, la garantie de bonne exécution de 5% avec une retenue de garantie de 10%, l'avance de démarrage à hauteur de 10 % du montant du marché et le bonus octroyé au titulaire.

Il a également précisé que la soumission pour cet appel d'offres doit se faire électroniquement sauf pour la garantie de soumission qui doit être déposée auprès du Procurement Agent au siège de l'agence MCA-Maroc. Il a aussi rappelé aux participants :

- **De respecter le modèle de la garantie de soumission fourni avec le Dossier d'appel d'offres ;**
- **D'envoyer les demandes de clarifications tenant compte de la date limite du le 23 Octobre 2020 ;**
- **De déposer les offres avant la date limite du 09 Novembre 2020 à 15h00 min, heure locale de Rabat.**

Par la suite Monsieur Mohamed EL MOUMANE, Responsable « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a repris la parole en présentant le volet relatif aux dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation ;
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente ;
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat ;
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente ;
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque

trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés ;

- L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services, en faveur des non-résidents ;
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition ;
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir ;
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

Avant de donner la parole aux participants pour poser leurs questions, Monsieur Youness MTALSI Procurement Spécialiste a rappelé aux participants la nécessité de respecter les modèles fournis au niveau du DAO et spécialement le modèle de la garantie de l'offre qui doit contenir le délai de validité (comme précisé au niveau du modèle y afférent). L'original de cette garantie doit être déposé auprès du Procurement Agent au siège de l'Agence MCA-M. Aussi, il a invité les sociétés non enregistrées à s'enregistrer afin de recevoir en temps réel les éventuels changements (addendum, bulletin de clarification...) apporté au dossier d'appel d'offres durant la période de publication.

Monsieur Mohamed EL MOUMANE, Responsable « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco a insisté auprès des participants en les invitant à commencer le processus de téléchargement des offres en temps utile bien avant l'expiration de la date et l'heure limites de soumission des offres.

« La présentation PowerPoint » déroulée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Q1 : Bonjour, Prière de nous préciser le type de couverture à prévoir pour les caniveaux en BA (ARTICLE N°1.4.3.3) : Couverture BA ou bien grille métallique galvanisée ?

R1 : la réponse à cette question sera communiquée au niveau d'un bulletin de clarification qui sera adressé à l'ensemble des sociétés enregistrées et aussi publié au niveau du site de MCA-M et ceci au plus tard le 29 octobre 2020 comme indiqué au niveau des DPAO du dossier d'appel d'offres.

Q2 : Concernant l'article N°1.5.11. Le CPS prévoit une protection en carreau de ciment 30x30. non commercialisé, la seule dimension disponible sur marché 20x20 ?

R2 : la réponse à cette question sera communiquée au niveau d'un bulletin de clarification qui sera adressé à l'ensemble des sociétés enregistrées et aussi publié au niveau du site de MCA-M au plus tard le 29 octobre 2020 comme indiqué au niveau des DPAO du dossier d'appel d'offres.

Q3 : Merci de clarifier la retenue à la source de 10 pour cent

R3 : la retenue à la source de 10% concerne uniquement les entreprises non-résidentes (n'ayant pas de représentation fiscale au Maroc), pour les entreprises ayant un identifiant fiscal au Maroc celle-ci seront assujetties au régime national de déclaration d'Impôts aux Sociétés.

Q4 : Est-ce que les prestations financées par les fonds du gouvernement ne sont pas exonérés ni de TVA ni des droits de douanes ?

R4 : Pour le présent Appel d'Offres les prestations seront financées par les fonds de MCC, elles seront exonérées de taxes et droits de douane. Dans le cas d'un Appel d'Offres dont les prestations seront financées par les fonds du Gouvernement du Maroc, celles-ci ne se seront pas exonérées ni des taxes ni des droits de douane.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I
Fiche de présence
Réunion d'information

AO n° : DAO/CB/MCA-M/EW-34-H/Compact
Intitulé du projet : La réalisation des travaux de construction et extension des centres de formation professionnelle :
 Lot 15 : Création d'un nouveau centre de formation professionnelle du BTP à Fès – CFP 07.
Entité : Agence MCA-Morocco
Lieu : par webinaire
Date : 21 Octobre 2020 à 15h00mn

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
1	Mohamed EL-MOUMANE	RPM	MCA-MAROC		Par webinaire
2	Aziz ELOUALIDI	Manager Infrastructures	MCA-MAROC		Par webinaire
3	Abdellah ADLAOUI	Manger GIS	MCA-MAROC		Par webinaire
4	Amadou Doudou SECK	Procurement Agent Manager	PA/CARDNO		Par webinaire
5	Youness MTALSI	PS	PA/CARDNO		Par webinaire
6	Zidane BELLIMAM	Architecte du Projet			Par webinaire
7	Kamal EL AMARTI	Représentant	BET OMTEQ		Par webinaire
8	Hamza OUALAALOU	Représentant	Société TGCC	hamza.oualaalou@tgcc.ma	Par webinaire
9	MOUHIB ZAINAB	Représentante	Société UMGC	z.mouhib@umgc.ma	Par webinaire
10	ASMAE KHALDI	Représentante	Société UMGC	a.khaldi@umgc.ma	Par webinaire
11	Khalid SAMIH	Représentant	Société SOBAY CONSTRUCTION		Par webinaire
12	BOUKHESSIME SAMIA	Représentante	Société CMCG	Travaux@gmail.com	Par webinaire